



RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

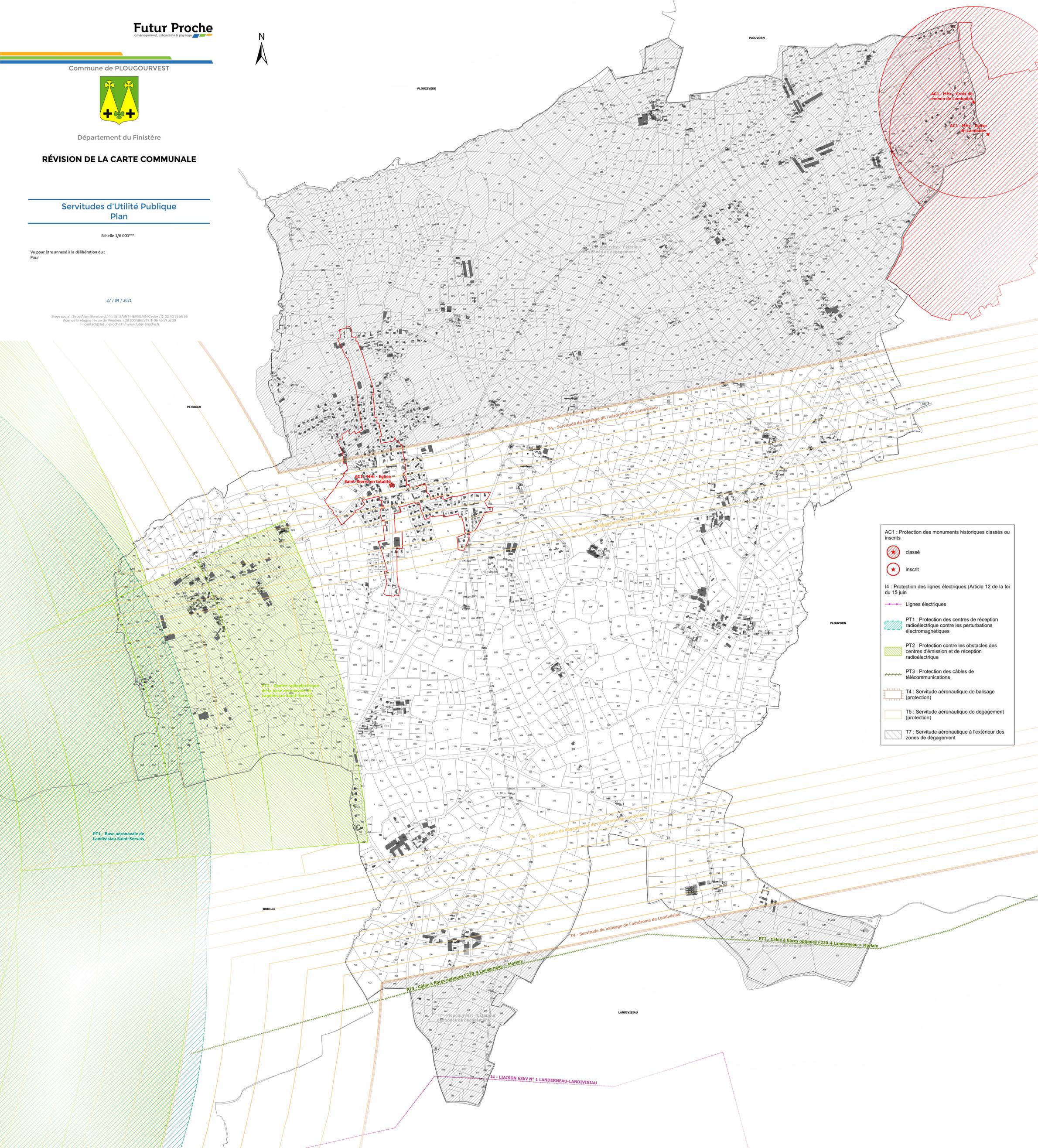
Servitudes d'Utilité Publique
Plan

Echelle 1/6 000^m

Vu pour être annexé à la délibération du :
Pour

27 / 04 / 2021

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 821 SAINT HEBLAÏN Cedex / 0 20 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Pontreux / 29 200 BREST / 0 20 40 37 32 29
contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr



AC1 : Protection des monuments historiques classés ou inscrits

- classé
- inscrit

I4 : Protection des lignes électriques (Article 12 de la loi du 15 juin)

- Lignes électriques

PT1 : Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques

PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectrique

PT3 : Protection des câbles de télécommunications

T4 : Servitude aéronautique de balisage (protection)

T5 : Servitude aéronautique de dégagement (protection)

T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement